

SCRUTIN MIXTE AVEC COMPENSATION RÉGIONALE

125 députés
élus

80 députés
de circonscription



+



45 députés
de région

SIÈGES DE CIRCONSCRIPTION

Le candidat obtenant le plus grand nombre de votes remporte le siège, comme c'est le cas actuellement.

SIÈGES DE RÉGION

Attribués en fonction de la proportion des votes obtenus par les listes de candidats de chaque parti dans chacune des régions.

17 RÉGIONS
ADMINISTRATIVES

Les frontières des circonscriptions coïncideront avec celles des régions administratives.

10 %

L'atteinte d'un seuil de 10 % des votes de l'ensemble du Québec est nécessaire pour participer à l'étape de distribution des sièges de région.

2 VOTES

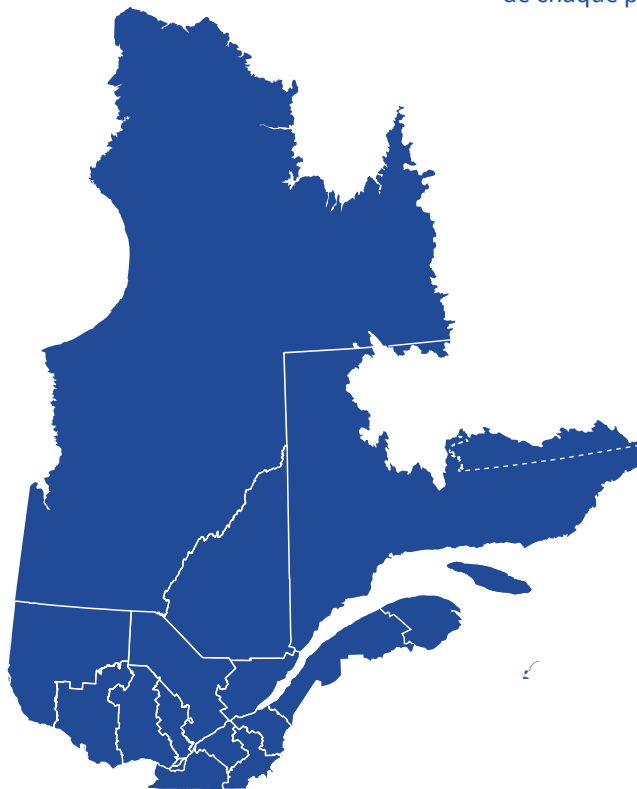
BULLETIN Circonscription

- Candidat 1
- Candidat 2
- Candidat 3
- Candidat 4

BULLETIN Région

- Liste PARTI A
- Liste PARTI B
- Liste PARTI C
- Liste PARTI D

Un vote plus fidèle dans chacune des régions.



Parité

Les partis devront se donner des objectifs clairs quant au nombre de candidatures de chaque sexe qu'ils vont soumettre.

✓ Dépôt du projet de loi établissant un nouveau mode de scrutin

Un référendum sur la **réforme du mode de scrutin** sera tenu en même temps que la **prochaine élection générale**, afin de savoir si la population est favorable à cette réforme.

Seule une **majorité des voix** permettra l'entrée en vigueur du nouveau mode de scrutin. Ainsi, ce sont les **Québécoises et les Québécois** qui décideront.